



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOSSIER  
DE PRESSE**

# PLAN D'ACTION POUR UNE PÊCHE DURABLE

**Mars 2022**



## La pêche de demain se conçoit sur le long terme

A l'heure où les questions de souveraineté alimentaire et de cohésion européenne reviennent sur le devant de la scène, je tiens à rappeler haut et fort l'un de nos atouts : la France est un pays de pêcheurs. Historiquement, géographiquement, économiquement, la pêche forge l'identité des façades maritimes de l'hexagone et des territoires d'outre-mer. Le secteur se place au troisième rang européen avec un chiffre d'affaires qui avoisine deux milliards d'euros et qui représente 40 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects.

Si le ministère de la mer n'est pas – uniquement – celui de la pêche, celle-ci est au cœur des politiques publiques que je mène, dans toutes ses dimensions : conditions de travail, attractivité des métiers et formations des gens de mer, planification des espaces maritimes, équilibres des usages et concertation des usagers, conservation et exploitation durable des ressources marines, connaissance et recherche scientifique. Le gouvernement a consacré 100 millions d'euros du plan de relance pour la pêche et l'aquaculture »



Des enjeux d'autant plus grands qu'ils se couplent à de nombreux défis qui interrogent sur la place et l'avenir du secteur. Ils obligent la pêche à évoluer et à se reconfigurer pour tenir compte des conséquences du Brexit, de la nécessaire transition énergétique des navires, de la mise en place d'aires marines protégées ou de la construction de parcs éoliens qui renforcent encore un peu plus le besoin d'une politique maritime intégrée et d'une gestion des usages.

C'est fort de tous ces symboles et pour surmonter ces défis, qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière - professionnels, scientifiques, ONG environnementales, banques, assurances, secteur aval, Etat, collectivités locales et élus - j'ai souhaité établir ce plan d'action pour une pêche durable. C'est une démarche collective, inscrite dans l'apprentissage de dix-huit mois de rencontres et de partage, et qui veut lancer une dynamique avec des jalons précis pour les prochaines années.

Ce plan s'articule autour de trois axes :

- la science au service de la pêche durable ;
- la modernisation de la filière et le renforcement de sa compétitivité ;
- la valorisation du métier de marin pêcheur et le renforcement de son attractivité.

Il comprend dix actions phares et quatre recommandations, avec des mesures nationales et européennes. Parce que construire la pêche française de demain ne peut se faire sans cohésion européenne dans le cadre d'une indispensable Politique commune de la pêche qui doit se renouveler.

Mon objectif est clair : simplifier la vie des pêcheurs, leur redonner confiance, car je crois profondément en la pêche française et je fais le vœu que ce plan d'action puisse nous aider à y croire, encore plus durablement. C'est une filière magnifique, avec des métiers du vivant, une grande diversité et des spécificités locales qui en font toute la richesse. Je veux protéger cette composante essentielle du monde de la mer et mieux la valoriser dans les grands équilibres d'une politique maritime dorénavant mieux affirmée, toujours en lien avec les territoires et dans le respect de notre écosystème marin.

Annick Girardin, ministre de la mer

# SOMMAIRE

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>La pêche en France en quelques chiffres.....</i>                                    | <i>4</i>  |
| <i>Axe 1 : La science au service de la pêche durable.....</i>                          | <i>5</i>  |
| <i>Axe 2 : Moderniser la filière et renforcer sa compétitivité.....</i>                | <i>11</i> |
| <i>Axe 3 : Valoriser le métier de marin pêcheur et renforcer son attractivité.....</i> | <i>18</i> |
| <i>Résultats de la consultation numérique.....</i>                                     | <i>23</i> |
| <i>Calendrier.....</i>                                                                 | <i>26</i> |

## La pêche en France en quelques chiffres

20 000 marins pêcheurs et 5000 navires.

40 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects.



35 kilogrammes de poisson en moyenne sont consommés par personne et par an en France.

En France, 85 % des produits de la mer sont importés.

La France est le 5<sup>e</sup> pays européen consommant le plus de poisson.

La France se situe à la 3<sup>e</sup> place en matière de production au niveau européen.



67% des 400 000 tonnes des produits de la mer (poissons coquillages et crustacés) débarqués chaque année en France métropolitaine sont exploités durablement. Ce chiffre était seulement de 15 % il y a 20 ans.

65 ports de pêche en France, dont 42 disposent d'une halle à marée répartis sur l'ensemble du littoral métropolitain et en outre-mer.



France Relance Pêche et aquaculture : 100 millions d'euros pour les petits équipements, les projets d'investissements dans les filières durables, dans les ports de pêche, les halles à marée et les entreprises de transformation des produits de la mer et de l'aquaculture.

Sources : Ifremer ; FranceAgriMer ; France Filière pêche.



# AXE 1 - La science au service de la pêche durable

- **ACTIONS :**

- **IDENTIFIER ET MIEUX CONNAITRE L'ENSEMBLE DE NOS RESSOURCES HALIEUTIQUES D'ICI 2030, EN METROPOLE COMME DANS LES OUTRE-MER**

L'objectif est que l'ensemble des ressources halieutiques disponibles dans les ZEE françaises soit inventorié et que la totalité des stocks sous quota soit exploitée au rendement maximum durable (RMD) et pleinement valorisée. Dans ce contexte, rassembler les connaissances scientifiques et techniques pertinentes devient une priorité afin que la filière pêche puisse se saisir des opportunités de développement disponibles dans les eaux française, tout en respectant le périmètre défini par les trois piliers du développement durable : économique, écologique et social.

Cette approche écosystémique de la gestion des territoires maritimes métropolitains et ultra-marins implique également que les évolutions et les ruptures résultant des grands forçages environnementaux (changement climatique, anthropisation, contamination, réglementation, planification) soient prises en compte et que leurs conséquences sur les ressources halieutiques soient anticipées.

La multiplicité des organismes scientifiques est une richesse française mais leur coordination accroîtra leur performance au travers d'échanges et de répartition des programmes au fin d'obtenir une couverture optimale des problématiques et des moyens à mettre en œuvre pour les résoudre (acquisition de données, modélisation, expérimentation).

**Les modalités** de cette action sont de :

- Rédiger, d'ici à la fin de l'année, le volet « sciences halieutiques » du futur contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024/2028 de l'Ifremer. Ce volet prendra en compte les conséquences des attendus ci-dessous en terme de moyens humains et financiers ainsi que les autres éléments de la stratégie de l'Ifremer (évaluation HCERES 2016 - 2020 et projet d'Institut *Horizon 2030*) ;
- Réformer la gouvernance de l'expertise scientifique halieutique en donnant une place centrale à l'Ifremer, notamment en tant que coordonnateur des actions développées par les autres instituts scientifiques, conformément à son histoire et à sa place actuelle dans le champ scientifique. Ce rôle de coordination s'appuiera notamment sur le développement d'une capacité globale de mise en commun des données relatives aux pêcheries et aux ressources halieutiques ;
- Mettre en place d'un fonds dédié à l'acquisition de connaissances piloté par la DGAMPA. Son montant et sa gouvernance seront précisés après concertation d'ici à la fin de l'année 2022. Ce fonds permettra d'ouvrir des appels à projet scientifiques de manière concertée entre la DGAMPA, le CNPMM et les organismes scientifiques. Un comité de sélection international s'assurera de la pertinence socio-économique tout autant que de la qualité scientifique des projets retenus ;
- Construire, sous 2 ans, un nouveau référentiel d'évaluation de la durabilité de l'exploitation des ressources marines et promouvoir l'initiative à l'échelle européenne (CSTEP) et internationale (CIEM), en

lien avec les travaux liés aux référentiels d'éco-labellisation (Axe 2, action 1). La gestion au RMD est un modèle de gestion qui a été développé il y a plus de 50 ans et qui doit évoluer. Il est aujourd'hui indispensable de développer une réelle approche écosystémique intégrant notamment les interactions entre espèces et les effets des forçages naturels et d'origine anthropique sur le fonctionnement global des écosystèmes halieutiques. D'ici à la consolidation d'un nouvel indicateur plus intégrateur, l'objectif de 100% des stocks au RMD est réaffirmé.

- Poursuivre l'amélioration de la flotte océanographique française telle que précisée dans le plan de renouvellement des équipements de la flotte présenté par l'Ifremer. Priorité sera donnée au renouvellement des navires semi-hauturiers des régions Atlantique-Manche, Pacifique et Méditerranée ainsi qu'à la mise à profit des développements technologiques récents, notamment en matière d'acquisition des données (drones et systèmes d'analyse entre autres).

#### **Le calendrier :**

- Court terme, d'ici la fin d'année : contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024/2028 de l'Ifremer et réforme de la gouvernance de l'expertise scientifique maritime, 2023 : Mise en place d'un fonds, dont le montant sera précisé d'ici à la fin de l'année dans ce cadre, dédié à l'acquisition de connaissances piloté par la DGAMPA ;
- Moyen terme, 2 ans : Sur la base du rapport de l'atelier partenarial France Filière Pêche (Dimensions, critères et indicateurs de durabilité des pêches françaises 2020), et dans le cadre des échanges entre Ifremer, CSTEP et CIEM, rédaction du référentiel concernant la durabilité de l'exploitation des ressources marines et renouvellement de flotte océanographique française.

**Pilote de l'action et les services associés :** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) - Muséum national d'Histoire naturelle - Institut de recherche pour le développement - Centre national de la recherche scientifique.

- **RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE LES PROFESSIONNELS, LES SCIENTIFIQUES, LES ELUS, L'ADMINISTRATION ET LES ONG**

En lien avec l'action précédente, il s'agit ici de favoriser la co-production, l'usage et la circulation des savoirs. La charte passée en 2004 entre le CNPMM et l'IFREMER a considérablement amélioré le dialogue entre scientifiques et professionnels, se traduisant notamment par des campagnes à la mer commune et par la participation active des professionnels à des programmes scientifiques. Ce dispositif de dialogue sera renforcé et élargi. Un dialogue horizontal, récurrent et institutionnalisé sera ainsi mis en place afin que toutes les parties prenantes (professionnels de l'ensemble de la filière, plaisanciers, élus, administrations, scientifiques, organismes de formation) partagent les connaissances et les incertitudes du moment et créent les conditions indispensables à la définition d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux communs, ainsi qu'à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour les atteindre.

Un panorama des enjeux et des besoins de recherche et d'expertise pour renforcer la durabilité des pêches a été réalisé sous l'égide de France-Filière-Pêche et de l'Ifremer. Ce document comporte un ensemble de recommandations concertées entre les représentants professionnels de la filière pêche, les instituts scientifiques et les représentants des ONG afin d'orienter et d'optimiser le soutien à la collecte de données, la recherche et l'expertise pour renforcer la durabilité (environnementale, économique et sociale) des pêches. Ce document servira de base pour lancer rapidement ce dispositif de dialogue.

L'évaluation du poids économique, sociale et écologique de la pêche de plaisance devra être réalisée et prise en compte dans les modalités de gestion des ressources halieutiques. C'est une mesure d'équité, de préservation des ressources et de partage des responsabilités.

**Les modalités** de cette action sont :

- Une remise à jour de la Charte Ifremer/ CNPMM ;
- L'instauration, sous l'égide de l'Ifremer, d'une instance semestrielle de discussion appelée « le Carrefour de la connaissance halieutique » avec les parties prenantes. Elle sera filmée pour diffusion en ligne.

**Le calendrier :**

- Court terme : Fin 2022 : signature de la mise à jour de la Charte ;
- 1er trimestre 2023 : Première réunion du « Carrefour de la connaissance halieutique ».

**Pilote de l'action et les services associés** : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

- **FACILITER LA DECLARATION DES CAPTURES ACCIDENTELLES D'ESPECES PROTEGEES**

D'importants épisodes d'échouages de dauphins sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis une dizaine d'années, la plupart des animaux présentant des traces d'engins de pêche. Un groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DPMA) et le ministère de la Transition écologique (DEB), et composé de scientifiques, de représentants des professionnels et d'ONG, s'est constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces événements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible.

Sur cette base, la ministre de la mer a mis en place durant l'hiver 2020-2021 un plan d'action fondé sur sept engagements visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. Ce plan d'action a été complété pour l'hiver 2021-2022. Une feuille de route a été définie jusqu'en 2027.

Les professionnels ont signé une charte d'engagements et ils sont mobilisés, de même que les scientifiques, pour trouver des solutions. Les pêcheurs se sont ainsi engagés à embarquer des observateurs en mer et un réseau de pêcheurs sentinelles (ObsenPêche) a été mis en place pour permettre l'observation en temps réel des captures accidentelles et des conditions dans lesquelles elles se déroulent.

Dès 2017 des programmes de recherche ont également été mis en place. A titre d'exemple, le projet PIC a permis de mettre au point de pingurs (répulsifs sonores) plus performants et le programme LICADO a permis d'adapter ces pingurs aux différents modes de pêche pratiqués. Cet effort en matière de connaissance sera poursuivi afin d'éclaircir toutes les dimensions de cette problématique.

Bien qu'obligatoire, la déclaration des captures accidentelles a révélé des difficultés de mise en œuvre, tant liées à la crainte des professionnels d'être stigmatisés qu'à des contraintes techniques, notamment pour les navires de moins de 12 mètres. Afin de résoudre ces difficultés des solutions techniques sont en cours d'examen et des propositions seront faites. Le projet DECLIC, dont le coût est estimé à 5M€, a ainsi pour objectif la mise au point d'un système automatique de détection des prises accidentelles qui, tout en facilitant la procédure de déclaration, garantira l'anonymat des opérateurs. L'utilisation de caméras embarquées, pour renforcer le suivi la connaissance sur les captures accidentelles, devra par ailleurs être poursuivie en partenariat avec les professionnels.

**Le calendrier :**

- 2022 - 2027

**Pilote de l'action:** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA)



- **RENDRE COMPATIBLE 100% DES ACTIVITES DE PECHE AVEC LES OBJECTIFS DE CONSERVATION FIXEES POUR LES ZONES NATURA 2000.**

Les Documents Stratégiques de Façade (DSF), qui déclinent la stratégie nationale pour la mer et le littoral, dont une version révisée doit être adoptée en 2023, permettent de mettre en œuvre à la fois la directive cadre stratégie pour le milieu marin et celle sur la planification de l'espace maritime. L'approche française est résolument intégrée, dans une logique de construction mais également de responsabilisation.

Les acquisitions de connaissances sont essentielles pour planifier les activités en mer et adapter les pratiques en recherchant une baisse des pressions là où cela est nécessaire. Dans les zones Natura 2000, l'objectif a été fixé de finaliser toutes les analyses concernant la pêche au regard des enjeux habitats et espèces d'ici 2026. Cela répond à l'obligation réglementaire posée par les directive « habitats, faune, flore » et « oiseaux » et transposée dans le code de l'environnement. Les pêcheurs professionnels ont un rôle clé à jouer pour garantir la réalisation de ces analyses. Dès le début de la mise en place du réseau Natura 2000 en mer, les pêcheurs professionnels français se sont fortement impliqués dans la gestion du réseau. Certains comités des pêches ont même été désignés animateurs de documents d'objectifs

Pour atteindre les objectifs auxquels la France s'est engagée, il convient de soutenir et concrétiser rapidement les démarches de connaissance engagées dans le cadre des plans d'actions des documents stratégiques de façade, avec une vigilance particulière pour les sites Natura 2000. La pêche professionnelle et les gestionnaires de sites ont besoin d'une prévisibilité et d'un dialogue franc et global sur la protection de ces zones. Les besoins ont été estimés à une dizaine de millions d'euros pour y parvenir d'ici à 2026, dans une logique d'appel à projets.

**Le calendrier :**

- court terme : 2023 - 2026

**Pilote de l'action et les services associés :** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) - Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) – FFP

- **PORTER NOTRE AMBITION D'UNE PECHE DURABLE AU NIVEAU INTERNATIONAL**

Sur le plan international, la France entend aussi porter l'ambition d'une pêche durable et respectueuse des populations et des ressources. Par leurs multiples impacts environnementaux, économiques, sociaux, sécuritaires, la surpêche les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constituent un enjeu global, sur lequel l'Europe est en capacité d'agir, avec l'impulsion forte de la France.

Le Président de la République en a fait une des grandes priorités de l'action de la France en faveur de la protection des Océans. Ainsi, lors du One Ocean Summit, le 11 février 2022 à Brest, le Président de la République a annoncé l'engagement de la France et de plusieurs Etats de l'Union européenne à mobiliser leurs marines d'Etat pour lutter contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il a invité l'ensemble des Etats qui le souhaiteraient à rejoindre cette initiative en appui aux Etats qui en sont victimes. Cette mobilisation ciblera en priorité les zones géographiques les plus affectées par ce phénomène, comme le Golfe de Guinée.

Le Président de la République a également invité la communauté internationale à travailler à un renforcement de l'action des organisations régionales de gestion des pêches dans le domaine de la lutte contre la pêche INN, notamment dans la perspective du prochain comité des pêches de la FAO qui se tiendra à Rome au mois de septembre 2022.

Enfin, le Président de la République a souhaité un renforcement des outils de contrôle de l'accès au marché des produits de la pêche, en invitant notamment les Etats qui ne l'auraient fait à ratifier l'accord de la FAO sur les contrôles de l'Etat du port.

La France va donc travailler avec ses partenaires internationaux et les organisations internationales à la concrétisation de ces ambitions et à structurer la réponse de la communauté internationale au fléau de la pêche INN afin de réduire au maximum la surpêche et garantir les pratiques d'une pêche durable au niveau global.

**Le calendrier :**

- court terme : 2022

**Pilote de l'action et les services associés** : ensemble des ministères concernés

# AXE 2 - Moderniser la filière et renforcer sa compétitivité

- ACTIONS :

- **FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE PECHE POUR AVOIR DES NAVIRES PLUS PROPRES, PLUS SÛRS ET PLUS ATTRACTIFS : 25% DE NAVIRES DE PECHE MODERNES ET DECARBONES EN 2030**

Depuis des années, les professionnels expriment une forte attente pour l'accompagnement du renouvellement de leurs navires, afin de les rendre plus propres, plus sûrs et plus confortables.

En parallèle, l'engagement de la France au titre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (réduction des consommations d'énergie de plus de 40% en 2050 par rapport à 2015) et au titre de la loi européenne sur le climat, Pacte vert et stratégie « de la ferme à la table » implique des actions significatives.

Le FEAMPA accompagnera la remotorisation des navires de pêche, plus particulièrement les 12/24 mètres conditionnée à une réduction d'au moins 20% de la consommation d'énergie.

Reste que la flotte française est vieillissante des navires d'un âge moyen de 27 ans, fortement énergivores, dont le poste carburant pèse fortement sur la rentabilité des entreprises de pêche, en particulier pour le segment des chalutiers. De même, 65% des navires européens ont plus de 25 ans, et seulement 2% de nouveaux navires ont été construits ces 5 dernières années.

L'un des verrous de la PCP, celui de la jauge contraint trop fortement les conditions des possibilités de renouvellement, plus particulièrement au titre d'une décarbonation affichée pourtant comme priorité.

Dans la mesure où ce défi n'est pas spécifiquement français mais concerne toutes les flottilles européennes qui sont elles aussi freinées pour répondre au défi de la transition énergétique, il convient de travailler en lien avec les autres Etats membres et la Commission européenne pour faire évoluer les règles de gestion et ainsi desserrer les contraintes dans le respect de la gestion durable des ressources.

La modernisation de la flottille s'effectue dans le respect du maintien de l'équilibre des stocks ciblés par les flottilles concernées.

**Les modalités** de cette action sont de :

- Lancer le chantier pour identifier et actionner les leviers permettant de renouveler 25% des navires de pêche d'ici 2030 ;
- Initier un travail européen pour défendre le sujet auprès de la Commission européenne ;
- Favoriser, en parallèle la standardisation des constructions et de leurs modes de propulsions et modalités d'entretien en invitant à

cette dynamique les chantiers navals, motoristes et les bureaux d'étude, français ou européens, et autres acteurs intéressés (banques, assurances, sociétés de classification...).

- Inciter les armements à opter pour des techniques et des types de navires de pêche moins énergivores ;
- Donner les moyens au CNPMEM pour activer son CTI au fin d'une synergie avec les instituts de recherche pour coordonner et renforcer le développement de nouveaux engins de pêche plus durables, moins énergivores et biodégradables.
- Et de travailler avec le GICAN et les pôles Bretagne et Med pour développer avec des partenaires terrestres d'autres secteurs économiques des moteurs hydrogène. Le rapport du GICAN sur le renouvellement de la flotte de pêche (mai 2020) proposait un rapprochement de la filière pêche avec celle des « transports, poids lourds et logistique » compte tenu des similitudes d'une partie des besoins de puissance motrice des 2 secteurs. Un rapprochement avec le Comité stratégique de filière des industries de la mer serait souhaitable.
- Des partenariats avec des motoristes d'autres secteurs d'activité (transport, commerce) devraient être recherchées en vue de mettre en œuvre une vraie stratégie R&D dans le domaine de la motorisation décarbonée.
- La décarbonation des navires de pêche devrait être accompagnée. Le FEAMPA pourrait également subventionner à 100% les projets de R&D de propulsion alternative au GO et lancer des appels à projets pour les motoristes. Une étude préalable financée par l'ANR sur les différents modes d'économie d'énergie sur les navires de pêche est un préalable à tout programme de recherche massif.

#### **Le calendrier :**

- Court et moyen terme : Maintenant, au titre de la réflexion de la prochaine PCP et en vue de sa révision

**Pilote de l'action et les services associés** : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne – Secrétariat général des affaires européennes – Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) – Collectivités territoriales- GICAN

- **VALORISER LES PECHERIES EN DEVELOPPANT LES LABELS ET LES NOUVELLES PECHERIES : 50% DES DEBARQUEMENTS FRANÇAIS LABELLISES EN 2030**

**Dans un contexte de tension sur le marché mondial des carburants**, il est important que les pêcheurs tirent un meilleur prix de vente de leurs débarquements. Le consommateur a, récemment fait évoluer ses habitudes en préférant des produits frais, préparés et sous vide accompagnés de signes de pêche de proximité ou de label de durabilité. **Les procédures d'écocertification doivent être encouragées**. Outre la réponse à des demandes de nouvelles consommations, la labellisation doit conduire aussi à une reconnaissance des actions vertueuses des pêcheurs. **La demande en coproduits est devenue une tendance de fond** depuis quelques années. Bien entendu, la matière première à destination de l'industrie alimentaire ou pharmaceutique implique paradoxalement aussi des déchets de bonne qualité<sup>1</sup>.

**L'atteinte de ces objectifs** passe par la valorisation des produits débarqués, en s'appuyant sur des labels et sur l'innovation. Il convient de noter que l'innovation constituera de nouveau une dimension très forte du programme 2021-2027, le FEAMP ayant démontré sa capacité et sa plus-value dans le soutien de projets collaboratifs d'intérêt national, permettant de développer des solutions innovantes pour l'ensemble de la filière. Le FEAMP accompagnera donc une ambition forte pour amorcer des actions innovantes au regard des enjeux nouveaux qui se posent comme l'adaptation des filières pêche au changement climatique ou poursuivre les efforts sur plusieurs thématiques, en particulier en ce qui concerne la recherche et le déploiement de nouveaux process ou solutions, produits, équipements, ou approches marketing innovantes, comme, le développement de nouveaux marchés (ex : biotechnologies dans l'économie bleue), l'amélioration de la traçabilité, la qualité, la valorisation des produits ou la réduction de l'emploi des plastiques. En particulier sera mise en place une filière de collecte et de recyclage des filets et engins de pêche, volontaire ou à défaut réglementaire (agrément de type responsabilité élargie des producteurs).

**Les modalités** de cette action sont de :

- Sensibiliser 100% des acteurs de la filière pêche aux labels et placer plus de 50% des débarquements sous écolabels,
- Lancer un appel d'offres national pour identifier et développer les innovations permettant aux pêcheurs de mieux vendre leurs produits et valoriser leurs coproduits (pharmacologie, cosmétique, méthanisation...) ;
- Dans le cadre de la révision des lignes directrices, créer une dynamique européenne pour réformer les aides au secteur aval qui ne sont pas au niveau de celles existant en faveur des industries agro-alimentaires.
- Et, en outre, de favoriser le développement de nouvelles pêcheries dans le respect de la pêche durable : poulpes, poisson pélagique en Guyane, algues, espèces invasives (crépides, crabes bleus...).

**Le calendrier :**

- 2022 /2027

**Pilote de l'action et les services associés** : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – FranceAgriMer – France Filière Pêche (FFP) – Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)

---

<sup>1</sup> Pour mémoire, et à titre d'exemple, l'industrie de pêche islandaise travaille à 100% le cabillaud (jusqu'à la peau transformée en cuir)



- **FAVORISER UN NOUVEAU PILOTAGE ECONOMIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE PECHE ET DES OP**

La mondialisation, la montée en puissance de la GMS et les nouveaux comportements de consommation ont depuis quelques années modifié la filière pêche. Son modèle issu des années 50 semble révolu et doit évoluer pour ne plus subir. Le maître mot est l'anticipation d'un virage vers un modèle plus compétitif, plus transparent et plus rémunérateur pour les producteurs. Pour accompagner ce virage, un soutien aux entreprises de pêche et aux OP est nécessaire en leur donnant la possibilité de se doter d'instruments de pilotage adéquats tels que ceux que propose le RICEP.

Avec l'expérience du COVID, est apparue l'importance d'une organisation qui peut agir sur la régulation de l'offre dans le cadre des OP. Le rôle des OP au-delà de la question de l'attribution et de la gestion des quotas se pose (rotation des navires pour ajuster au mieux l'offre à la demande, négociation des contrats sur certaines espèces en fonction des saisons, soutenir les prix...).

Si la commercialisation est bien organisée avec des acteurs intermédiaires (halles à marée...) garantissant transparence et loyauté des transactions et le respect des règles sanitaires et de commercialisation, ces mêmes acteurs font face à une évolution constante et rapide des autres circuits de commercialisation.

En même temps, les entreprises de pêches qui font face à de plus en plus de contraintes doivent être accompagnées, appuyées et conseillées dans différents de champs de compétence pour lesquels leurs chefs d'entreprise n'ont pas forcément la maîtrise pleine.

**Les modalités** de cette action sont de :

- Créer une synergie entre FranceAgriMer, France Filière Pêche et le Réseau d'informations et de conseil en économie des pêches pour un observatoire dynamique capable de fournir des tableaux de bord sur le marché, anticiper les crises et offrir des outils pertinents aux directeurs des organisations de pêche pour mieux les aider dans leur fonction « marché ». Il est en effet majeur de relier ce sujet à la problématique globale des flux d'information dans la filière sur lequel France Filière Pêche travaille avec les organisations professionnelles.
- Favoriser, en s'appuyant sur les travaux du RICEP, une synergie entre les organismes de gestion en vue d'un renforcement du pilotage économique des entreprises de pêche.
- Améliorer la mise en réseau les prévisions de débarquement en mutualisant les bonnes pratiques en terme de gestion prévisionnelle des apports et en s'appuyant sur les plans de production et de commercialisation, qui visent à mieux faire coïncider l'offre de produits et la demande.

**Le calendrier :**

- Court terme : 2022/2023

**Pilote de l'action et les services associés :**

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP) – Fédération Nationale organisations de producteurs de la pêche artisanale (FEDOPA) – Centre de Gestion de la Pêche Artisanale (CGPA) – Réseau d'informations et de conseil en économie des pêches (RICEP) – FAM – France Filière Pêche (FFP)

- **FAVORISER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS PAR UNE STRUCTURATION EFFICACE DE LA FILIERE PÊCHE**

Bien que fermement implantée dans l'économie des territoires et génératrice de revenus, la filière pêche dans les territoires ultramarins fait aujourd'hui face à de nombreuses difficultés et enjeux qui freinent sa capacité à demeurer attractive pour les nouvelles générations, rentable pour les marins-pêcheurs et créatrice de valeur ajoutée pour l'économie locale. Pourtant, les potentialités de croissance économique sont nombreuses pour ces territoires caractérisés par leur insularité ou, pour la Guyane, par le fait de disposer d'une façade littorale particulièrement étendue.

A l'appui de ce diagnostic, relayé à de nombreuses reprises ces dernières années au sein de divers plans et stratégies (plan « pêche », plan d'actions RUP, plan de renouvellement de la flotte, document stratégique de bassin maritime, etc.), des démarches ont été entreprises en vue de favoriser la structuration aujourd'hui embryonnaire de la filière, voire sa modernisation (La Réunion) sans toutefois aboutir à des résultats suffisants.

L'atteinte de ces résultats a été rendue plus difficile par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui a largement touché l'ensemble des secteurs économiques de ces territoires.

Malgré l'existence de leviers, notamment financiers, ceux-ci sont difficilement mobilisables par les territoires, en premier le FEAMPA, en raison d'une certaine inadéquation entre ces outils et les réalités ultramarines, ainsi que d'une faible capacité d'ingénierie pour le montage de dossiers.

Fort de ce constat, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Mobiliser en premier lieu le dispositif de compensation des surcoûts du FEAMPA qui a vocation à prendre en charge les dépenses supplémentaires occasionnés par les frais dus à l'éloignement géographique et aux handicaps structurels des RUP ;
- Développer les capacités locales en matière d'ingénierie d'accompagnement des porteurs de projet à l'élaboration et au montage de dossiers leur permettant la mobilisation des différents fonds et vecteurs d'aides, dont le FEAMPA ;
- Favoriser la concertation de l'ensemble des parties prenantes (partenariat public/privé) au sein d'instances de gouvernance efficaces en vue d'aboutir à des orientations structurantes pour la filière, et s'appuyer sur des structures nationales fédératrices (CNPMEM, France Filière Pêche, France AgriMer etc.) ;
- Renforcer la capacité représentative des membres de la profession, qu'ils se situent en amont ou en aval de la filière (production, transformation, distribution, etc.), au sein d'organismes locaux renouvelés.

Calendrier : 2022/2027

Pilote de l'action et les services associés : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Direction générale des outre-mer (DGOM) – Directions de la mer/direction générale des territoires et de la mer (Guyane) – France AgriMer – France Filière Pêche (FFP) – Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)

- **RECOMMANDATIONS :**

- RENDRE PLUS COMPETITIVE L'ENTREPRISE DE PECHE/MAREYAGE ET FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PETITES ENTREPRISES EN REFORMANT LES REGLES DE REPARTITION DES QUOTAS.

Le marché français est en tension. L'accès à la matière première est considéré comme critique par les acteurs de la filière, par les mareyeurs qui se « couvrent » à l'importation mais aussi pour ceux de la transformation qui ont des outils industriels à faire tourner.

La consommation de tous les quotas alloués aux pêcheurs, la déclaration de mise en marché doivent être des priorités pour permettre aux pêcheurs et opérateurs de la filière d'avoir une visibilité sur les productions débarquées en France.

L'objectif est de permettre une pleine consommation à tous les quotas attribués à la France en passant par une pleine redistribution des antériorités vers les pêcheurs à travers les organisations de pêche mais aussi en parallèle une attention renforcée de la production des HOP.

Il conviendra de mettre en place des critères de type bonus/malus afin d'une part d'encourager les pratiques vertueuses, tel que l'engagement des chefs d'entreprises dans des programmes scientifiques, l'embarquement d'observateurs ou l'installation à bord de caméra, pingers ou autres moyens de contrôle et d'autre part d'optimiser la gestion des quotas.

Il convient de dresser le bilan de la réforme quotas (« droits à produire ») notamment quant à leur consommation par les OP pour mieux cibler l'utilisation des réserves d'antériorité, ceci avant, et en fonction de proposer une nouvelle réforme. Pour cela il est nécessaire de :

- **Réaliser un point exhaustif de l'application de la réforme sur les droits à produire** et la mise en réserve d'antériorité suite aux transferts de propriété et mettre en œuvre un schéma partagé d'affectation des différentes réserves nationales
- **Mettre en place des mesures de redistribution ou d'échange** afin de réduire le volume des quotas non consommés, pour en faire profiter certaines organisations ou individus qui n'en sont pas attributaires.
- **Étudier en parallèle la mise d'une partie des quotas concernant certains stocks dits « sensibles » en réserve nationale** en début d'année.
- **Réviser les lignes directrices sur les Aides d'Etat** afin de mettre en place des mesures en cas de pertes subies par les acteurs de l'aval de la filière.
- **Réviser le seuil maximal des aides de minimis** pour les entreprises de l'aval du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

**Le calendrier :**

- Fin d'année 2022

**Pilote de l'action et les services associés :** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP) – Fédération Nationale organisations de producteurs de la pêche artisanale (FEDOPA) – Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM).

## ○ ACCOMPAGNER LES PECHEURS POUR AMELIORER LE DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL

La multiplication des acteurs - comités départementaux, régionaux et national, organisations de producteurs, syndicats, groupements de gestion, coopération maritime et autres structures a engendré une organisation lourde à la lisibilité complexe qui ne permet pas toujours de faire ressortir des propositions structurelles pour la filière pêche et n'influent pas suffisamment sur des solutions de long terme.

Au niveau national, la création de France Filière Pêche sans être une interprofession a su établir depuis dix ans un dialogue interprofessionnel aux actions diversifiées et aux résultats positifs tant dans l'accompagnement des entreprises de pêche que dans la promotion des productions françaises, notamment via la marque « Pavillon France ».

Les différentes consultations ont fait apparaître des souhaits de simplification, de rapprochement et de synergie (et même pour certains de suppression de certaines structures).

Il est certain qu'à mesure des nouveaux enjeux tels, ceux environnementaux ou celui des nouveaux usages, afin de défendre les intérêts de leurs mandants, ou adhérents, certaines structures ont été contraintes d'apporter des éléments de réponse et de défense qui les ont fait « sortir » du cadre qui leur avaient été initialement et/ou réglementairement attribués.

S'il n'y a pas d'interprofession (originalité soulignée du secteur des pêches par rapport à d'autres filières de production), les différents acteurs, dans des conditions difficiles, voire imprévues, sont capables de réactivité et de résilience. Ainsi la crise COVID a révélé des synergies intéressantes entre acteurs aux intérêts souvent en conflits qui dans un sursaut collectif ont néanmoins réussi à s'entendre temporairement.

Une mission a été confiée à Bruno GODET et Michel Reffay du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux pour faire des propositions sur le dialogue interprofessionnel dans le domaine de la pêche.

**La modalité de cette recommandation n'est autre que de s'appuyer sur les conclusions du rapport de la mission d'appui sur l'interprofession (mai) pour initier des actions pérennes durables.**

### **Le calendrier :**

- Court terme : Fin d'année 2022

**Pilote de l'action :** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) en lien avec les structures professionnelles.

# AXE 3 - Valoriser le métier de marin pêcheur et renforcer son attractivité

- ACTIONS :

- **SIMPLIFIER ET MODERNISER, D'ICI A LA FIN DE L'ANNEE, SIX DEMARCHES POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE**

Outre le Brexit et la conjoncture économique liée au Covid depuis 2020, la profession a été confrontée à une vague de réformes structurelles: réforme des déclarations sociales (2020 repoussée en 2021), réforme de la formation professionnelle (2020 repoussée une première fois en 2021 puis en 2023). Les représentants professionnels ont fait remonter les difficultés qu'éprouvent les chefs d'entreprises et leur besoin d'un meilleur accompagnement. Si de nombreuses réponses concrètes ont d'ores et déjà pu y être apportées, il reste un certain nombre de sujets qui méritent des réponses pragmatiques et aussi structurantes pour le secteur lui-même. Il est ainsi nécessaire :

- d'étudier les adéquations possibles entre la déclaration sociale nominative (DSN) et les besoins spécifiques du secteur maritime, afin d'ouvrir à ces employeurs de nouvelles fonctionnalités facilitant leurs démarches administratives (signalement des arrêts et reprises de travail et signalement fin de contrat de travail...etc.) et de permettre d'intégrer certaines spécificités de ce secteur dans le système national de déclaration sociale des salariés
- de faciliter les recrutements et la gestion des ressources humaines, notamment au regard de l'aptitude médicale et de la détention des brevets
- de lever les barrières au recrutement des patrons de pêche et des équipages. Les qualifications demandées sont de plus en plus nombreuses et élaborées, alors qu'il n'y a le plus souvent pas suffisamment de candidats pour répondre à la demande du marché.

**Pour les modalités,** seront lancés les chantiers suivants :

- Une étude sur la modernisation des déclarations sociales des employeurs et les évolutions de la norme DSN à mettre en œuvre: une mission dédiée s'intéresse particulièrement d'ici au 15 juillet 2022 au suivi et à la gestion de carrière des marins, à la gestion de certains droits de pêche et licences communautaires et au financement des structures professionnelles (CNPME et SSM)
- La formulation de propositions pour stabiliser la fonction d'aptitude médicale maritime en tenant compte des enjeux de sécurité maritime et de développement des filières, et le lancement d'une réflexion sur la possibilité de vérification de l'aptitude par des médecins privés agréés,
- L'optimisation des catégories de navigation attribuées aux navires,
- La révision et la simplification de la procédure de la VAE pour permettre d'accueillir de la main d'œuvre venant d'horizons hors pêche,
- La mise en place d'un groupe de travail pour revoir l'exigence du motoriste 750 kW à la pêche pour les navires de moins de 25 mètres en favorisant notamment le recours à la VAE.

**Le calendrier :**

- Court terme : 2022

**Pilote de l'action et les services associés :** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Direction de la sécurité sociale (DSS)

- **FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION MARITIME ET LA PROMOTION DES METIERS**

Selon la note **Emploi 2020 de l'OCAPIAT**, deux types de déficit à moyen terme sont identifiés :

- un solde entrées/sorties négatif à l'entrée de la profession, de l'ordre de -400 à -700 marins par an selon les hypothèses retenues et à flotte constante, plus que la conséquence d'un flux d'entrées qui serait insuffisant.
- un déficit de marins qualifiés pour occuper les postes de commandement au pont ou à la machine.

**La formule de l'apprentissage n'est que très peu proposée** par les centres de formation maritime alors que le retour d'expérience démontre, que ce format de formation qui met en avant l'acquisition de compétences par la pratique, est particulièrement adapté au secteur et favorise la transmission des savoirs, qui est une valeur maritime.

**Le futur développement des nouveaux usages en mer et les métiers générés par les parcs marins ont confirmé l'intuition qui avait présidé à la création du BTS pêche.** Dans la mesure où il offre une diversité d'opportunités dans les secteurs maritimes, il convient que cette formation soit renforcée.

Outre le maintien d'un réseau de formation de qualité, dont les modules liés à l'environnement et à la biodiversité seront renforcés notamment en lien avec l'OFB, il est important de maintenir l'effort de communication sur les métiers et les formations pour faire connaître les métiers de la mer.

**Ainsi, le développement et la promotion de la formation maritime sera renforcée et pérennisée** par 6 moyens :

- **Apprentissage** : mobiliser des financements et impliquer les professionnels pour former 150 pêcheurs sous statut d'apprentissage sur deux ans, en insistant sur la fonction de matelot pont, et mettre en adéquation les référentiels de formation pour les adapter à l'apprentissage. L'« alternance » permet également de recouvrir la formation continue avec les contrats de professionnalisation.
- **Formation initiale** : en septembre 2022, ouvrir 3 nouvelles classes de BTS et lancer la préfiguration de la filière de formation maritime en Guyane ;
- **Formation continue** : apporter une contribution au financement, avant la fin de l'année, de la transformation des titres à la pêche et mettre en place dans l'année un appui national au bénéfice des lycées professionnels maritimes ; et poursuivre avec les régions et les établissements la réflexion pour la mise en place d'un réseau LPM au niveau national ;
- **Communication** : pérenniser l'effort financier en matière de promotion et d'attractivité initié par le Plan de Relance à hauteur de 3M€ ;
- **Parité** : soutenir financièrement la création de l'association les femmes pêcheurs et élaborer un programme de travail conjoint.

**Le calendrier :**

- 2022 et 2023
- **Pilote de l'action et les services associés** : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Réseau des lycées professionnels maritimes – Opérateurs de compétences



- **REDUIRE LES RISQUES PROFESSIONNELS DES MARINS  
PECHEURS ET ACCOMPAGNER LES CARRIERES**

Le métier de marin pêcheur est un métier particulièrement exposé aux risques, accidents et événements de mer. Il reste malheureusement le plus accidentogène en France avant le secteur du bâtiment. Il bénéficie toutefois avec l'ENIM et ses partenaires satellites, le Service Social Maritime (SSM) et l'Institut Maritime de Prévention (IMP), d'un accompagnement adapté avec des actions spécifiques au secteur de la pêche.

Néanmoins, la prévention est surtout l'affaire de tous et surtout des employeurs. L'implication des armements est plus que jamais nécessaire. Les armements et leurs équipages sont accompagnés par l'IMP et le SSM. La crise Covid a montré la nécessité et l'efficacité d'un réseau auquel est venu se greffer celui du Centre ressource d'aide Psychologique en Mer (CRAPEM).

Outre les accidents individuels et les événements de mer, les addictions sont une source importante de difficultés pour les entreprises de pêche. Les représentants professionnels reconnaissent dorénavant cette réalité et demandent que des mesures d'accompagnement soient mises en place.

De même en raison d'une accidentologie élevée avec des naufrages, le souhait du maintien d'une prise en charge psychologique a été évoqué lors des différents entretiens.

Enfin, au titre de l'attractivité des métiers et de l'accompagnement des parcours professionnels individuels, la mise en place d'un réseau de type « pôle emploi maritime » serait souhaitable, la rencontre de l'offre et de la demande en ce qui concerne les embarquements étant très éclatées et réalisées selon des modalités très diverses ne permettant pas une vue d'ensemble.

La signature de la convention d'objectifs et de gestion de l'ENIM donne une place importante à la prévention dans toutes ses dimensions. Il s'agit d'impliquer au mieux le secteur pêche dans cet effort qui passe par un appui public rapide et significatif mais aussi par une plus grande responsabilisation des entreprises du secteur parmi les plus accidentogènes de France.

**Les modalités** de cette action sont :

- **D'ouvrir le CA de l'ENIM** aux partenaires sociaux par décret à publier avant la fin de la mandature ;
- **De rédiger d'ici l'automne un plan de prévention des risques par l'ENIM** qui affectera les moyens correspondants dès 2022, et inscrire une dotation nouvelle d'au maximum 3 M€ en PLFSS 2023 dédiée à la politique de prévention des risques professionnels ;
- **De mieux impliquer les employeurs dans la prévention des risques professionnels**
- **De faire de l'IMP le partenaire privilégié de l'ENIM** en matière de prévention des risques et structurer des actions avec Pôle emploi pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de la filière, **tout en associant le SSM et le CRAPEM** pour ce qui concerne les risques hors champ d'action de l'IMP ;
- **Et de mettre en synergie d'ici la fin de l'année l'IMP et le SSM** pour améliorer le suivi des marins et établir une convention avec « Pôle emploi ».

**Le calendrier :**

- Court terme : d'ici à 2023

**Pilote de l'action et les services associés :** DGAMPA – Établissement national des invalides de la marine (ENIM) – Institut maritime de prévention (IMP) – Service social maritime (SSM) – centre de ressources d'aide psychologique en mer (CRAPEM) – Pôle Emploi

- **RECOMMANDATION :**

- INCITER LES PARTENAIRES SOCIAUX A AMELIORER L'ATTRACTIVITE SALARIALE PAR UNE NEGOCIATION SUR LA REMUNERATION MINIMALE DITE « A LA PART », ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU CARBURANT PAR LES EQUIPAGES.

La flambée des carburants depuis le second semestre 2021 est un nouvel épisode des difficultés récurrentes auxquelles est confronté le secteur de la pêche depuis 1980 sur ce sujet.

Des plans d'aides mis en place par les différents gouvernements ont permis d'aider les entreprises en difficulté et leurs équipages car ces derniers, à travers les frais communs, participent à l'achat du carburant. Le système de la rémunération à la part fait que mécaniquement les salaires sont inversement proportionnels aux cours élevés des carburants. C'est ainsi que très souvent malgré l'instauration d'un salaire minimal (qui n'est toutefois pas celui dont bénéficient les salariés terrestres), les équipages reçoivent des payes très en dessous de leurs attentes lorsque le prix du carburant est élevé.

Si certains armements ont mis en place des seuils qui font que la hausse n'est pas répercutée intégralement, la plupart du temps les équipages subissent des diminutions importantes de leurs salaires en cas de tension sur les cours mondiaux des carburants.

Le principe de la rémunération à la part est très particulier et commun à quelques modalités près à l'ensemble des pêches mondiales. Il repose sur une négociation préalable entre les organisations syndicales patronales et celles représentant les salariés. La spécificité française fait qu'un même syndicat peut représenter les deux parties.

La négociation des termes des contrats d'engagement est de la compétence des organisations syndicales.

Les armateurs ont été invités par le passé à s'assurer contre toute hausse en souscrivant à des couvertures, comme le fait le secteur aérien,. Toutefois, la charge pesant sur leurs équipages peut-être de nature à dissuader les jeunes de devenir pêcheur en raison de la trop grande irrégularité des salaires.

**En parallèle d'une réflexion de la profession pour mettre en place des dispositifs assurantiels de couverture de carburants, il convient d'encourager les partenaires sociaux à réfléchir d'une part, à une rémunération minimale garantie (mais non calculée sur les jours de sortie en mer) et d'autre part à une modification de la prise en charge du carburant dans les frais communs par les équipages.**

Pour mémoire, le CNPME met 50K€ annuellement à la disposition des OS pour favoriser le dialogue social

**Le calendrier :**

- Moyen terme : à compter du second semestre 2022

**Pilote de l'action et les services associés :** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPME)

○ LANCER UN TRAVAIL APPROFONDI SUR LA QUALIFICATION DE METIER EN TENSION.

Le secteur de la pêche en plus des nombreux défis auxquels il est exposé depuis quelques années, rencontre, quel que soit le secteur géographique ou le métier pratiqué (petite pêche jusqu'à pêche hauturière) des difficultés de recrutement de main d'œuvre. Cette pénurie se double pour les chefs d'entreprise d'un autre handicap puisque l'appareillage d'un navire est conditionné par la détention de brevets permettant d'exercer des prérogatives relatives à la fonction exercée à bord.

Les chiffres de l'observatoire de la pêche pour l'année 2020 révèlent une baisse de plus de 5% des marins actifs à la pêche (- 8,4 % à la pêche au large) en dépit du niveau des rémunérations proposées.

Le manque de main d'œuvre française incite les armements hauturiers à recourir à des marins communautaires qui sont néanmoins en nombre insuffisant.

L'UAPF demande la reconnaissance du secteur de la pêche comme métier en tension afin de lever les difficultés d'embauche de marins extra européens qu'ils jugent trop longue et trop complexe.

Le secteur du mareyage (UMF) qui connaît depuis la crise Covid des difficultés d'embauche sollicite la même reconnaissance.

La reconnaissance d'un métier en tension passe par l'inscription sur une liste dont la mise à jour devrait reprendre début 2023 .

Il appartient aux professionnels demandeurs d'exprimer clairement leurs besoins au niveau régional, lors des prochaines concertations organisées au niveau des Commissions régionales de l'emploi et de la formation professionnelle (CREFOP). Sur cette base, il sera examiné si des démarches de simplification et d'assouplissement du recrutement de marins étrangers sont possibles.

Cette recommandation se mettra en place par l'élaboration, par les partenaires sociaux et/ou aux branches concernés, d'un dossier faisant figurer les enjeux liés aux marins pêcheurs et aux salariés des structures aval au niveau régional, au cours des consultations organisées par les CREFOP.

Enfin, une réflexion globale sera lancée sur les handicaps dont souffre la flotte française par rapport à ses concurrents concernant le cadre d'embauche des marins, comme cela a été fait pour la flotte de commerce.

**Le calendrier :**

- Année 2023

**Pilote de l'action et les services associés :** Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA) – Ministère du travail

## ■ Résultats de la consultation numérique

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour une pêche durable, une consultation numérique a eu lieu entre le 15 janvier et le 15 février 2022 afin que chacun puisse donner son avis sur ses objectifs et enjeux. On dénombre 392 questionnaires partiels et 135 questionnaires complets, qui seront seuls pris en compte pour l'étude des résultats.

### ❖ Caractéristiques des participants

La majeure partie des participants ont entre 35 et 50 ans (42%) puis entre 51 et 64 ans (28%). Ce sont surtout des hommes (60 %) habitant une région située sur la façade maritime (78%) et la quasi-totalité ont une activité professionnelle (86%). Les secteurs professionnels représentés sont nombreux : marin-pêcheur, chercheur, commerçant, mécanicien, chargé d'étude, armateur, etc.

### ❖ Deux priorités définies pour une pêche française durable

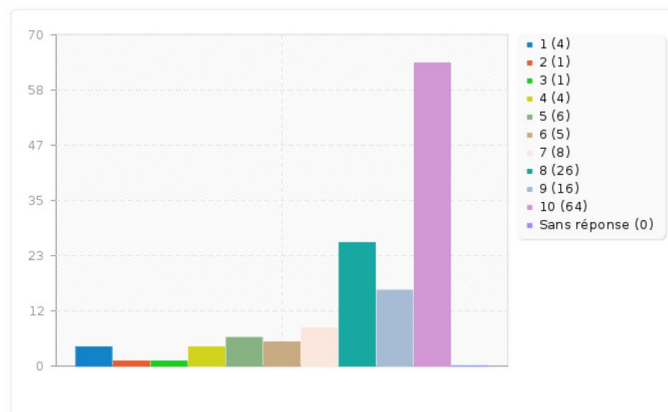
Ces deux priorités sont :

1. Nourrir les français avec des produits français en favorisant l'essor de signes de qualité et de reconnaissance pour les consommateurs (33%).
2. Innover pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et des nouvelles attentes de consommation (33%).

| Réponse                                                                                                                                                                                                           | Décompte | Pourcentage |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------|
| Nourrir les français avec des produits français en favorisant l'essor de signes de qualité et de reconnaissance pour les consommateurs (A1)                                                                       | 44       | 32.59%      |
| Participer à rééquilibrer la balance commerciale française en favorisant les exportations (A2)                                                                                                                    | 10       | 7.41%       |
| Participer à l'aménagement du territoire français en maintenant un tissu économique fort mais capable de regroupement en termes de logistiques et d'innovations technologiques notamment en halioalimentaire (A3) | 21       | 15.56%      |
| Maintenir des emplois en rendant attractif les métiers par des parcours de formations et de suivi des carrières (A4)                                                                                              | 16       | 11.85%      |
| Innover pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et des nouvelles attentes de consommation (A5)                                                                                                       | 44       | 32.59%      |

### ❖ Des besoins exprimés en faveur d'une plus grande connaissance de la ressource

Sur une échelle de 1 à 10, plus de 80% des répondants considèrent qu'il faut donner une grande priorité à l'amélioration de la connaissance de la ressource halieutique dans les eaux françaises, européennes et internationales.



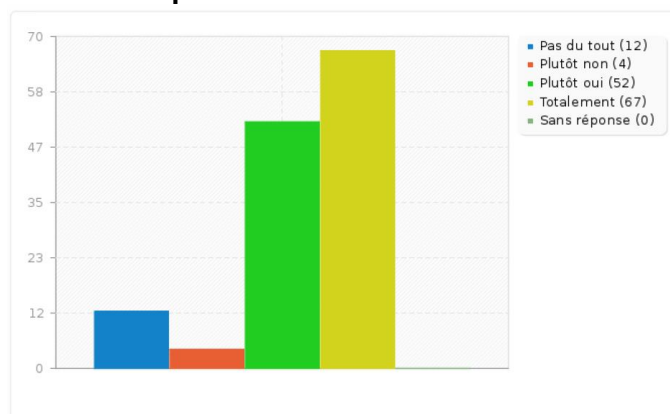
Ils sont plus de 90% à considérer que la France doit renforcer la recherche halieutique menée au sein des organismes scientifiques et une faible majorité (57%) à considérer que le Comité scientifique, technique et économique des pêches ne remplit pas correctement son rôle d'interface entre le domaine scientifique et la décision politique.

#### ❖ Plusieurs propositions afin de faire évoluer les règles de répartition des quotas

Plus de 70% des répondants considèrent que la France doit faire évoluer ses règles de répartition des quotas. À ce sujet, 6 grandes propositions émergent :

1. Favoriser les bateaux les moins pollués et la pêche artisanale en répartissant les quotas en leur faveur.
2. Refuser systématiquement la vente de pêche illégale.
3. Faire varier les quotas en fonction des périodes et lieux de reproduction des espèces.
4. Optimiser la consommation de quotas en rendant possible, par exemple, les transferts interrégions.
5. Être plus à l'écoute des pêcheurs en créant des ateliers de concertation dans les comités régionaux des pêches et ateliers de producteurs afin de faire émerger des solutions plus équitables.
6. Mieux informer les consommateurs en labellisant davantage et en présentant le système des quotas pour préserver la ressource

#### ❖ Le souhait d'une évolution européenne des règles sur le renouvellement des navires de pêche



La quasi-totalité des répondants (90%) considèrent que l'Europe doit faire évoluer les règles sur le renouvellement des navires de pêche.

#### ❖ La complexification des négociations, principale contrainte liée à la crise du Covid-19 et au Brexit

La principale contrainte exprimée (20%) concerne la complexification des négociations, suivie à égalité par la gestion des équipages et la vaccination des marins (18 %) et la baisse des quotas (18 %).

| Réponse                                            | Décompte | Pourcentage |
|----------------------------------------------------|----------|-------------|
| Diminution des débouchés (A1)                      | 20       | 14.81%      |
| Baisses des prix de vente du poisson (A2)          | 10       | 7.41%       |
| Modifications des mesures techniques (A3)          | 10       | 7.41%       |
| Complexification des négociations (A4)             | 27       | 20.00%      |
| Gestion des équipages/ vaccination des marins (A5) | 24       | 17.78%      |
| Baisse des quotas (A6)                             | 24       | 17.78%      |
| Modification des flux import/export (A7)           | 10       | 7.41%       |
| Pertes de marchés/ compétitivité (A8)              | 10       | 7.41%       |

- ❖ **La mise en place d'une rémunération minimale, au-delà du minimum du SMIC : le meilleur moyen de rendre plus attractif le métier de marin pêcheur et d'améliorer leur quotidien**

| Réponse                                                                                                                    | Décompte | Pourcentage |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------|
| Mise en place d'une véritable assurance chômage intempérie, couverture inactivité des flottilles (A1)                      | 32       | 23.70%      |
| Mise en place d'un régime de prévoyance complémentaire au régime de l'ENIM (A2)                                            | 11       | 8.15%       |
| Mise en place d'une rémunération minimale, au-delà du minimum du SMIC (et non d'une rémunération minimale d'activité) (A3) | 40       | 29.63%      |
| Autres (à préciser) (A4)                                                                                                   | 52       | 38.52%      |
| Sans réponse                                                                                                               | 0        | 0.00%       |

Parmi les 38,5% ayant répondu « Autres », les principales propositions sont les suivantes :

1. Sécuriser les pêcheurs en améliorant le système de rémunération en augmentant le salaire fixe par rapport au salaire à la part.
2. Mieux répartir les quotas en facilitant aux jeunes l'accès aux quotas, répartis de façon plus égalitaire.
3. Indiquer un juste prix de vente des produits issus de la pêche en promouvant la vente directe et les circuits courts et en taxant les intermédiaires sur les marges abusives.
4. Revaloriser le métier grâce à des campagnes de promotion en milieu scolaire et auprès des jeunes.
5. Améliorer la sécurité juridique des entreprises de pêche et faciliter l'installation des nouveaux patrons pêcheurs.
6. Créer un régime plus avantageux en alignant les régimes sociaux sur ceux des partenaires communautaires.



# Calendrier

[illegible][illegible][illegible]



# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CONTACT PRESSE

**Service presse d'Annick Girardin,  
ministre de la Mer**

Tél : 01 44 49 85 24

Mél : [secretariat.presse@mer.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@mer.gouv.fr)